

Des conseils pour vous qui prenez des médicaments

- Apprenez le nom de la substance active de votre médicament. Si vous avez une incertitude sur quelle est la substance active, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.
- N'enlevez pas l'étiquette qui se trouve sur l'emballage de votre médicament. Elle contient souvent le nom du médicament prescrit par votre médecin, le nom du médicament équivalent que vous avez reçu, et le nom de la substance active.
- Informez toujours votre médecin si vous avez une allergie. Le médecin décide alors si un échange est adéquat dans votre cas ou pas.
- Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin si vous avez un doute sur comment prendre vos médicaments.

Vous avez encore des questions sur vos médicaments ou sur l'échange générique?

Demandez conseil à votre pharmacie ou à votre médecin

Demandez conseil d'abord à votre pharmacien ou à votre médecin. Ils ont une connaissance profonde des médicaments, de la protection contre les frais élevés de médicaments et de vos ordonnances.

Appelez le Centre d'information sur les médicaments ('Läkemedelsupplysningen')

0771-46 70 10

Le Centre d'information sur les médicaments se trouve à l'Agence nationale du médicament ('Läkemedelsverket'). Vous pouvez les appeler et poser des questions générales sur vos médicaments.

Visitez le site Internet de l'Agence nationale du médicament

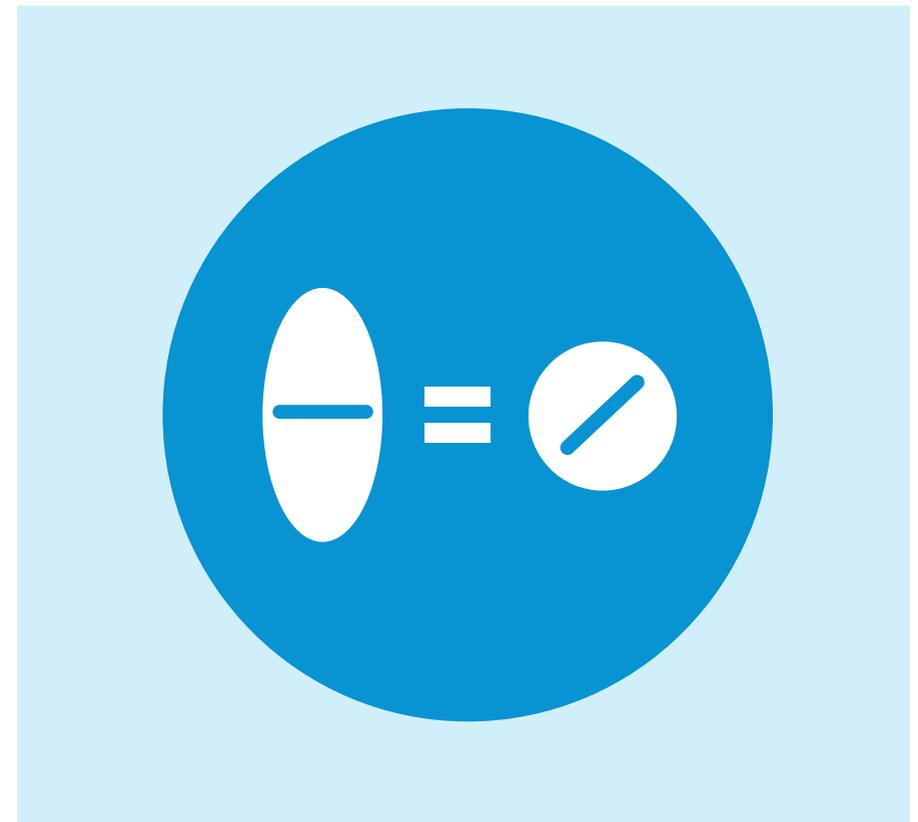
www.lakemedelsverket.se/utbyte

Sur le site Internet de l'Agence nationale du médicament, il y a des informations générales sur les médicaments.

Cette brochure a été préparée par l'Agence nationale du médicament, qui donne son autorisation pour les médicaments qui se vendent en Suède, et par l'Office national des prestations pharmaceutiques et odontologiques (Tandvårds- och läkemedelsförmånsverket), TLV, qui décide des prix et des subventions des médicaments.

Un échange sûr à la pharmacie - un médicament équivalent au prix le plus bas

Lorsque vous venez chercher votre médicament sur ordonnance à la pharmacie, on vous propose souvent un médicament équivalent à un prix inférieur. C'est ce qu'on appelle l'échange générique.



Pourquoi votre médicament est-il échangé?

Les médicaments sont échangés pour que personne ne paie plus que nécessaire pour les médicaments, ni vous ni la société.

Lorsqu'une entreprise pharmaceutique développe un nouveau médicament, ce qu'on appelle un médicament princeps, il détient seul le droit de le fabriquer et de le vendre durant un certain temps. Lorsque ce temps est écoulé, d'autres entreprises pharmaceutiques peuvent fabriquer des médicaments équivalents avec la même substance active, ce qu'on appelle les médicaments génériques. C'est grâce à cette concurrence que les prix peuvent baisser.

Les pharmacies sont obligées de proposer le médicament équivalent ayant le prix le plus bas. Si nous devions aujourd'hui payer le même prix que quand les médicaments manquaient de concurrence générique, cela nous coûterait 8 milliards de couronnes de plus par an, correspondant au prix annuel pour la gestion d'environ 300 centres de soin.

Pourquoi des médicaments équivalents peuvent-ils avoir une apparence différente?

En plus des substances actives, les médicaments sont constitués d'excipients qui leur donnent leur couleur, leur forme et leur goût. Des médicaments équivalents contiennent la même substance active dans la même quantité, mais les excipients peuvent varier, pouvant donner des apparences différentes.

La même substance active et le même effet pharmacologique...



... mais un nom, une apparence et un prix différent.

Des médicaments équivalents ont-ils la même efficacité?

Oui, des médicaments équivalents contiennent la même substance active dans la même quantité, ils produisent le même effet pharmacologique et agissent de la même façon dans le corps. Ils sont donc interchangeables.

Des médicaments équivalents sont-ils aussi sûrs l'un que l'autre?

Oui, des médicaments équivalents sont aussi sûrs l'un que l'autre quel que soit leur prix. Tous les médicaments sont contrôlés et approuvés par des autorités avant qu'ils ne soient autorisés à la vente. Les mêmes hautes exigences de qualité sont imposées aux médicaments génériques qu'aux médicaments princeps, et ils agissent de la même façon dans le corps.

Tous les médicaments peuvent donner des effets indésirables, appelés effets secondaires. Ils sont causés dans la plupart des cas par la substance active. La description des effets secondaires dans l'emballage du médicament peut différer même pour des médicaments équivalents. Si vous ressentez de nouveaux effets secondaires lors de la prise de votre médicament, ou un effet différent, prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien.

Vous décidez vous-même de vos médicaments

C'est vous qui décidez si votre médicament va être changé, mais votre choix influence le prix que vous aurez à payer. La pharmacie propose le médicament ayant le prix le plus bas. Quel est ce médicament peut changer d'une visite à la pharmacie à une autre. Vous devrez payer vous-même le coût des médicaments qui ne sont pas inclus dans ce qu'on appelle la protection contre les frais élevés de médicaments.

Vous trouverez dans le tableau des exemples d'échanges de médicaments équivalents. Votre ordonnance contient le Médicament A mais le Médicament B a un prix inférieur. Les deux Médicaments A et B sont inclus dans la protection contre les frais élevés de médicaments.

À la pharmacie	Votre prix
La pharmacie vous propose le Médicament B et vous choisissez le Médicament B.	Le coût entier du Médicament B est inclus dans votre protection contre les frais élevés de médicaments.
La pharmacie vous propose le Médicament B, mais vous voulez le Médicament A, qui a été prescrit dans votre ordonnance.	Vous devrez vous-même payer la différence entre A et B, le reste est inclus dans votre protection contre les frais élevés de médicaments.
Votre médecin a jugé que votre médicament ne devrait pas être échangé. La pharmacie vous donne le médicament A.	Le coût entier du Médicament A est inclus dans votre protection contre les frais élevés de médicaments.
La pharmacie vous propose le Médicament B. Vous ne voulez ni ce médicament ni le Médicament A, mais un autre médicament équivalent, interchangeable.	Le coût n'est pas couvert par la protection contre les frais élevés de médicaments, vous devez en supporter vous-même les frais entiers.

